



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2022**

SAINT LAURENT DES VIGNES

Le douze du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux
A 18 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PORTOLAN, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : PORTOLAN Jean Claude, TREMBLET Dominique, GRASSI Sylvie, CHAUSSADE Didier, ALLEMANDOU Luc, TEOLDI Florence, VASSELIN Dany, NADAL Richard, NOWAK Bernard, ALLEMANDOU Mathilde, LASSERRE Marie-Hélène, BIARD Philippe

Absent excusé : CASANAVE Marie (pouvoir à Jean-Claude PORTOLAN), CHARTRAS-LARSEN Vanessa et BEAUDOIN Gilles

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Florence TEOLDI est désignée comme secrétaire de séance

**DELIBERATION N°17-2020 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR
TRANSPORT SCOLAIRE ANNEE 2022/2023**

Monsieur Jean-Claude PORTOLAN donne lecture aux membres du Conseil municipal, de la convention de participation financière communale de transport scolaire avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise qui a pour objet de préciser les modalités de participation financière des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaitant apporter une aide financière aux familles, dans le cadre des inscriptions scolaire.

Suite à la lecture de la convention, Monsieur le Maire propose de prendre en charge la participation à hauteur de 50% du montant de l'inscription par élève pour l'année 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se prononce favorablement pour la participation financière et accepte à l'unanimité de signer la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

DELIBERATION N° 18-2022 : ACHAT D'UNE PARCELLE – IMPASSE DE L'EPINETTE

La Commune décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée B N°2054 appartenant à Madame GOULARD Annette afin d'effectuer une réserve foncière dans le but de prolonger l'aménagement des bâtiments communaux.

Pour concrétiser l'achat de la parcelle cadastrée ci-dessous :

- Une partie de la parcelle section B n°2054 soit 2500 m² environ (voir le plan en annexe)

- Moyennant un prix de 14€ le m²
- Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

A l'unanimité de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes en vue de cette acquisition.

DELIBERATION N° 19-2022 : ACHAT D'UNE PARCELLE – ROUTE DES TOURTERELLES

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°77-2021 AYANT LE MEME OBJET

La Commune décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A N°522 appartenant à Monsieur Yves TABANOU afin de créer une liaison entre la route des tourterelles et la route des Chardonnerets :

Pour concrétiser l'achat de la parcelle cadastrée ci-dessous :

- Une partie de la parcelle section A n°522, dans le prolongement de la parcelle section A n°650 soit environ 172m² (voir le plan en annexe)
- Moyennant un prix à l'euro symbolique,
- Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

A l'unanimité de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes en vue de cette acquisition.

DIVERS

- **Permanences aux élections législatives**
- **Animations de l'été**
- **Pétition des riverains de La Cavaille pour l'aménagement d'un passage piéton sur la RD 936 et courrier de la Mairie auprès du Conseil Départemental**
-

La séance est levée à 20 h 30.

Les Membres du Conseil,

Le Maire,

